

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

La Société Tunisienne d'Investissement TUNINVEST – SICAR - publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2022	2021	2021
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		4 916 979	4 916 979	4 916 979
Moins : provisions		(1 477 192)	(1 377 672)	(1 477 192)
	3	<u>3 439 787</u>	<u>3 539 307</u>	<u>3 439 787</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 439 787</u>	<u>3 539 307</u>	<u>3 439 787</u>
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	1 592 484	1 686 047	1 586 565
Placements et autres actifs financiers	5	5 487 674	6 317 391	5 419 419
Liquidités et équivalents de liquidités		9 429	1 132	236
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>7 089 587</u>	<u>8 004 570</u>	<u>7 006 220</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>10 529 374</u>	<u>11 543 877</u>	<u>10 446 007</u>

BILAN AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	2022	2021	2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		966 000	966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000	483 000
Résultats reportés		4 414 222	4 407 283	4 407 283
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 863 222</u>	<u>5 856 283</u>	<u>5 856 283</u>
Résultat de la période		81 986	196 236	489 939
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u>5 945 208</u>	<u>6 052 519</u>	<u>6 346 222</u>
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Provision pour risques et charges	7	3 760 000	3 750 000	3 760 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>3 760 000</u>	<u>3 750 000</u>	<u>3 760 000</u>
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	824 166	1 741 358	339 785
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>824 166</u>	<u>1 741 358</u>	<u>339 785</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>10 529 374</u>	<u>11 543 877</u>	<u>10 446 007</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	9	135 185	253 558	743 856
Autres revenus	10	303	67	441
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>135 488</u>	<u>253 625</u>	<u>744 297</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Dotations aux provisions		-	-	109 520
Charges nettes sur cession de titres	11	10 746	405	-
Autres charges d'exploitation	12	41 711	56 177	143 050
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>52 457</u>	<u>56 582</u>	<u>252 570</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>83 031</u>	<u>197 043</u>	<u>491 727</u>
Autres pertes ordinaires		(245)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>82 786</u>	<u>197 043</u>	<u>491 727</u>
Impôts sur les sociétés		(500)	(507)	(1 488)
Contribution sociale de solidarité		(300)	(300)	(300)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>81 986</u>	<u>196 236</u>	<u>489 939</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		81 986	196 236	489 939
Ajustements pour :				
Dotations aux provisions		-	-	109 520
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(5 919)	(97 584)	1 898
Placements et autres actifs financiers	5	(68 255)	344 940	1 242 912
Autres passifs courants	8	1 381	(462 859)	(415 432)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>9 193</u>	<u>(19 267)</u>	<u>1 428 837</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	5	-	20 000	20 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>-</u>	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6 & 8	-	-	(1 449 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 449 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>9 193</u>	<u>733</u>	<u>(163)</u>

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la

ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocessions des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, les plus-values provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, sont déductibles en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les

résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
Titres de participation	4 366 879	4 366 879	4 366 879
Titres immobilisés	550 100	550 100	550 100
Montant brut	<u>4 916 979</u>	<u>4 916 979</u>	<u>4 916 979</u>
A déduire :			
Provisions (A)	<u>(1 477 192)</u>	<u>(1 377 672)</u>	<u>(1 477 192)</u>
Montant net	<u>3 439 787</u>	<u>3 539 307</u>	<u>3 439 787</u>

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
- Provisions sur titres de participation	1 167 092	1 067 572	1 167 092
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100	310 100
	<u>1 477 192</u>	<u>1 377 672</u>	<u>1 477 192</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2022

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,003%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	344 103	5,000	1,157	398 079	Souscription, actions gratuites et achat en bourse	35,13%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				4 366 879		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation conver	30 000	10,000	10,000	300 000
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investi	5 000	10,000	10,000	50 000
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000
<u>Total des titres immobilisés</u>					550 100

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2022	2021	2021	
- Etat, excédent d'impôt	63 928	65 655	64 674	746
- Etat, TVA à reporter	166	166	166	-
- Etat, Taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir	-	91 836	-	-
- Charges constatées d'avances	6 665	6 665	-	(6 665)
<u>Total</u>	<u>1 592 484</u>	<u>1 686 047</u>	<u>1 586 565</u>	<u>(5 919)</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019

Note 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2022	2021	2021	
- Actions	-	744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	5 024 460	6 290 911	4 909 859	(114 601)
* Amen première	463 214	25 736	508 816	45 602
<u>Total</u>	<u>5 487 674</u>	<u>6 317 391</u>	<u>5 419 419</u>	<u>(68 255)</u>

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	966 000	483 000	3 065 816	2 790 467	7 305 283
Affectations approuvées par l'AGO du 25 Juin 2021			2 790 467	(2 790 467)	-
Distribution des dividendes			(1 449 000)		(1 449 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2021				196 236	196 236
Solde au 30 Juin 2021	966 000	483 000	4 407 283	196 236	6 052 519
Reprise résultat de la période close le 30 Juin 2021				(196 236)	(196 236)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2021				489 939	489 939
Solde au 31 Décembre 2021	966 000	483 000	4 407 283	489 939	6 346 222
Affectations approuvées par l'AGO du 24 Juin 2022			489 939	(489 939)	-
Distribution des dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2022				81 986	81 986
Solde au 30 Juin 2022	966 000	483 000	4 414 222	81 986	5 945 208

Note 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 et aux divers risques et charges liées à l'activité de la société.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723, le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et divers risques et charges pour D : 2.006.946.

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2022	2021	2021	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	271	520	1 789	(1 518)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000	240 000	-
- Diverses charges à payer (b)	84 250	37 750	81 651	2 599
- Actionnaires dividendes à payer	483 000	1 449 000	-	483 000
- Crédoeurs divers	16 345	13 788	16 345	-
- Contribution sociale de Solidarité à payer	300	300	-	300
<u>Total</u>	<u>824 166</u>	<u>1 741 358</u>	<u>339 785</u>	<u>484 381</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent notamment et pour D : 63.275, la rémunération variable de la société "Tuninvest Gestion Financière", relative à l'exercice 2021, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

Note 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
- Dividendes des titres de participation	-	91 836	460 903
- Dividendes des titres SICAV	20 946	961	961
- Plus values sur cession des titres de placements	267	-	-
- Plus values sur titres SICAV	113 972	160 189	281 420
- Revenus de l'emprunt obligataire national	-	572	572
<u>Total</u>	<u>135 185</u>	<u>253 558</u>	<u>743 856</u>

Note 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
- Intérêts des comptes courants	303	67	441
<u>Total</u>	<u>303</u>	<u>67</u>	<u>441</u>

Note 11 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	-	405	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	10 746	-	-
<u>Total</u>	<u>10 746</u>	<u>405</u>	<u>-</u>

Note 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2022	2021	2021
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	19 048	34 614	102 765
- Publicités, publications et relations publiques	4 460	3 017	10 079
- Frais de négociation des titres	3 112	3 181	7 879
- Services bancaires et assimilés	312	350	703
- Jetons de présence	12 000	12 000	12 000
- T.C.L	271	507	1 489
- Cotisations et dons	2 500	2 500	5 000
- Autres charges	7	8	3 135
<u>Total</u>	<u>41 710</u>	<u>56 177</u>	<u>143 050</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022**

Messieurs les actionnaires de la société Tuninvest Sicar,

1- Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » au 30 juin 2022, tels qu'annexés au présent avis et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de D : 5.945.208, y compris un résultat bénéficiaire de D : 81.986.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société TUNINVEST SICAR au 30 juin 2022, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

2- Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit

3- Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « TUNINVEST SICAR » au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un

complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 19 juillet 2022

FINOR

Karim DEROUCHE